

Séance ordinaire du 13 octobre 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois d'octobre deux mille vingt à dix-huit heures onze, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-06-47

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 28.1 intitulée :

« Adoption du Règlement RV-2020-20-66 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

Document d'aide à la décision GEN-2020-085 » ;

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Gestion du capital humain

Embauche d'un directeur de Programme à la Direction générale adjointe – services administratifs

Document d'aide à la décision GCH-2020-078 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-48

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par trois personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2020-06-49

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du

conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 septembre 2020, avec modification, soit par le retrait de la résolution CV-2020-06-45.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-50

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Karine Laflamme est déposé.

CV-2020-06-51

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 22, 28 et 29 septembre 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 22, 28 et 29 septembre 2020 est déposé.

CV-2020-06-52

Embauche d'une directrice des Communications

[Document d'aide à la décision GCH-2020-077](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'embaucher madame Suzanne Breton à titre de directrice des Communications, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-53

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2020-011](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020 de la Société de transport de Lévis, est

déposé, à titre d'information.

CV-2020-06-54

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec L'interface, organisme de justice alternative

[Document d'aide à la décision POL-2020-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec L'interface, organisme de justice alternative, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette entente et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-55

Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV 2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile »

[Document d'aide à la décision INC-2020-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

De nommer les personnes suivantes :

- monsieur Gaétan Drouin, directeur général adjoint - services de proximité, à titre de conseiller stratégique en sécurité civile;
- monsieur Luc de la Durantaye, directeur du Service de la sécurité incendie, à titre de coordonnateur municipal en sécurité civile;
- monsieur Richard Amnotte, directeur adjoint du Service de la sécurité incendie, à titre de coordonnateur municipal adjoint en sécurité civile;
- monsieur François Dubé, directeur adjoint aux opérations et relève de la Direction du service de police, à titre de coordonnateur municipal adjoint en sécurité civile.

D'abroger en conséquence les résolutions CV-2020-02-45 « Coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la politique municipale en sécurité civile » » et CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en

sécurité civile », étant donné les nominations ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-56

Avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020* à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2020-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'avenant à la convention d'aide financière, dans le cadre du programme *Aide aux projets Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020*, à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de décision DVC-BIB-2020-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet avenant, à cette convention et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-57

Désignation de membres du comité d'évaluation du *Programme de soutien à l'excellence sportive et de bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-018](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la désignation des membres du comité d'évaluation du *Programme de soutien à l'excellence sportive et de bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis*, par le remplacement des membres sortants monsieur Côte Desrochers, monsieur Serge Hénault et madame Francine Laroche, par les nouveaux membres, madame Camille Burbridge-Izquierdo, monsieur Allan Dumas et monsieur Michel Leblanc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-58

Adoption du programme *Solidarité communautaire Lévis* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-2020-005-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le programme *Solidarité communautaire Lévis*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2020-005-R-1, et de financer la dépense

relative à ce programme d'aide financière au montant maximal de 275 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-59

Appui à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et demande au gouvernement du Québec relative à de nouveaux logements sociaux et communautaires

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-026](#)

ATTENDU le confinement et les temps inédits que traversent les Québécoises et les Québécois, qui rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est nécessaire à une saine qualité de vie ;

ATTENDU que des ménages sur le territoire de la ville ont besoin d'un logement abordable et de qualité ;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise passera de manière efficace par la construction ou la rénovation de logements sociaux et communautaires, ou par la transformation d'immeubles existants à cette fin ;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif qui est de venir en aide aux ménages les plus vulnérables, tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU que la Ville adoptera prochainement une nouvelle stratégie pour le développement du logement abordable et de qualité sur son territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires à travers la province, et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, monsieur Éric Girard.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-60

Mandat à la Direction du développement et de la promotion relatif à l'augmentation du crédit variable à l'investissement disponible auprès des *Fonds locaux de solidarité FTQ* pour le *Fonds local de solidarité* géré par la Ville et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2020-089](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à entreprendre les démarches nécessaires pour recapitaliser à la hauteur de 130 000 \$ le *Fonds local de solidarité* géré par cette direction, afin d'augmenter de 500 000 \$ son montant autorisé dans le cadre du crédit variable à l'investissement disponible auprès des *Fonds locaux de solidarité FTQ* et de porter celui-ci à un montant total de 1 250 000 \$.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, y compris l'amendement à la convention de crédit variable à conclure suivant l'approbation de la demande de la Ville par les *Fonds locaux de solidarité FTQ*, et ce, sur recommandation de la Direction du développement et de la promotion.

De financer la dépense relative à la recapitalisation du *Fonds local de solidarité* au montant maximal de 130 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-61

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réalisation du programme fonctionnel et technique du lien mécanique du Vieux-Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2020-099](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser le financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réalisation du programme fonctionnel et technique du lien mécanique du Vieux-Lévis au montant maximal de 75 000 \$, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-62

Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à intervenir avec 9247-8387 Québec inc. (chemin Industriel, parc industriel de Bernières, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et abrogation de la résolution CV-2019-09-00 « Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à 9406-9853 Québec inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot »

[Document d'aide à la décision DEV-2020-105](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'accepter l'offre d'achat de 9247-8387 Québec inc., portant sur le lot 5 918 111 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise

de décision DEV-2020-105, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9247-8387 Québec inc., d'affecter un montant de 216 132,86 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

D'abroger en conséquence la résolution CV-2019-09-00 « Vente du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à 9406-9853 Québec inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-63

Demande d'un crédit additionnel pour la réalisation du plan d'affaires du Pôles écoprotéines Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DEV-2020-110](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser un crédit additionnel pour la réalisation du plan d'affaires du *Pôles écoprotéines Chaudière-Appalaches* au montant maximal de 83 000 \$, répartis en 2020 et 2021 selon les versements indiqués aux postes de dépenses identifiés à la fiche de prise de décision DEV-2020-110, le tout selon les revenus à recevoir aux postes de revenus également identifiés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-64

Modification de la résolution CV-2020-06-04 « Acquisition des lots 3 306 496 et 6 022 005 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Lauzon) et financement afférent »

[Document d'aide à la décision DEV-2020-114](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2020-06-04 « Acquisition des lots 3 306 496 et 6 022 005 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Lauzon) et financement afférent » par le remplacement à l'alinéa du numéro « DEV-2020-092 » par le numéro « DEV-2020-114 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-65

Modification de la résolution CV-2020-01-19 « Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Hallé (secteur Saint-David, partie du lot 2 219 104 du cadastre du Québec) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-043](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2020-01-19 « Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Hallé (secteur Saint-David, partie du lot 2 219 104 du cadastre du Québec) » par l'ajout à l'alinéa des mots « et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-66

Option de renouvellement des contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts

[Document d'aide à la décision APP-2020-123](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue aux contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts (appel d'offres 2020-55-19), attribués par la résolution CV-2020-04-01, à Excavation Bergedac inc. et Les constructions Bé-Con inc., pour une dépense estimée à 953 213,25 \$ avant TPS et TVQ, le tout conformément au devis et à leurs soumissions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-67

Dépôt des listes de contrats au 30 juin 2020

[Document d'aide à la décision APP-2020-124](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2020, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

CV-2020-06-68

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2020

[Document d'aide à la décision APP-2020-125](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 juillet 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 juillet 2020, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

CV-2020-06-69

Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage grevant une partie du lot 2 155 319 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-042](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De renoncer au bénéfice de la servitude réelle et perpétuelle de passage créée par l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 119 317, à l'égard du lot 2 155 319 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette renonciation et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-70

Attribution du contrat pour la fourniture du service d'inspection et d'entretien de surfaceuses à glace

[Document d'aide à la décision APP-2020-111](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'inspection et d'entretien de surfaceuses à glace (appel d'offres 2020-50-53), à Les installations sportives agora inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense totale estimée à 181 200 \$, avant TPS et TVQ, pour les projets A et B, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-71

Acquisition par expropriation du lot 2 697 835 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement d'une piste cyclable et récréative sur une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre et autres (rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-045](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins d'aménagement d'une piste cyclable et récréative, le lot 2 697 835 du cadastre du Québec d'une superficie de 13 822 mètres carrés et une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre d'une superficie de 10 650,1 mètres carrés, tels qu'ils sont montrés sur le plan préparé par madame Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, sous le numéro 546 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-045, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement d'une piste cyclable et récréative sur une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre d'une superficie de 2 924,6 mètres carrés, et une partie du lot 2 697 840 de ce cadastre, d'une superficie de 2 441,3 mètres carrés tels que montrés sur le plan préparé par madame Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, sous le numéro 546 de ses minutes, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-72

Attribution du contrat pour la levée et le transport des conteneurs à déchets *roll-off*

[Document d'aide à la décision APP-2020-108](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la levée et le transport des conteneurs à déchets *roll-off* (appel d'offres 2020-50-52), à Sani-Terre environnement inc., pour une dépense estimée à 1 080 737,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-73

Demande de crédits additionnels pour le Bureau de la mobilité durable

[Document d'aide à la décision BMD-2020-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter des crédits additionnels pour le Bureau de la mobilité durable au montant de 100 000 \$, aux postes de revenus et de dépenses mentionnés à la fiche de prise de décision BMD-2020-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-74

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710, rue Archimède, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-107](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-107.

Ce règlement a pour objet de permettre le groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710.

CV-2020-06-75

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0242 à même une partie

de la zone H0241, rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-110](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-110.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone H0242 à même une partie de la zone H0241;
- de permettre, dans la zone H0242, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 7 à 12 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 13 à 40 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage.

CV-2020-06-76

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710, rue Archimède, secteur Lévis) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-107](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-107.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-77

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0242 à même une partie de la zone H0241, rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-110](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-110.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-78

Rapport sur la consultation écrite, Second projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales de 7 à 10 logements dans la zone H0232, rue Douville, secteur Saint-Nicolas) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-096](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement*, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-11.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-79

Rapport sur la consultation publique, Second projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages dans les zones M2161 et P2158, rue Saint- Laurent, secteur Lévis) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-111](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020- 05-09.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-80

Rapport sur la consultation écrite, Second projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1753, H1759 et M1755 à même une partie des zones A1652, H1640 et H1641, la suppression des zones H1640 et H1641 et l'agrandissement de la zone H1646, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-121](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020- 05-08.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de

courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l’avis public.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-81

Adoption du Règlement RV-2020-20-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d’aide à la décision GEN-2020-085](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Carrières, du Convoi, de l’Aiguillage, des Chutes-de-la-Chaudière et de Lauzon ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D’adopter le Règlement RV-2020-20-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-82

Adoption du Règlement RV-2020-20-59 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l’ex-Municipalité de Pintendre

[Document d’aide à la décision GEN-2020-085](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-59 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l’ex-Municipalité de Pintendre a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue de Coutances ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’adopter le Règlement RV-2020-20-59 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l’ex-Municipalité de Pintendre.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-83

Adoption du Règlement RV-2020-20-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d’aide à la décision GEN-2020-089](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues des Chutes-de-la-Chaudière, Saindon, Omer-Poirier et Napoléon ainsi que sur la rue des Bécassines ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2020-20-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-84

Adoption du Règlement RV-2020-20-61 modifiant le Règlement numéro V 850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision GEN-2020-089](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-61 modifiant le Règlement numéro V 850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny a pour objet de supprimer des limitations au stationnement dans les rues de l'Alouette et des Bécassines, dans le secteur Charny ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2020-20-61 modifiant le Règlement numéro V 850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-85

Adoption du Règlement RV-2020-20-62 modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision GEN-2020-089](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-62 modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a pour objet d'interdire le virage à droite aux feux rouges à certaines approches de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et la rue de Saint-Romuald et de l'intersection de l'avenue Taniata et du Complexe Santé Taniata ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D’adopter le Règlement RV-2020-20-62 modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-86

Adoption du Règlement RV-2020-20-63 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l’ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d’aide à la décision GEN-2020-089](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-63 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l’ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a pour objet de fixer la limite de vitesse à 70 km/h sur la route Saint-André ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D’adopter le Règlement RV-2020-20-63 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l’ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-87

Adoption du Règlement RV-2020-20-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2020-017-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a pour objet de réglementer les parcs canins sur le territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D’adopter le Règlement RV-2020-20-64 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l’unanimité

CV-2020-06-88**Adoption du Règlement RV-2020-20-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**[Document d'aide à la décision GEN-2020-099](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de supprimer l'interdiction de stationner du côté est de l'avenue du Maréchal-Joffre, de l'intersection de la rue des Amarantes jusqu'à l'extrémité sud de la rue ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2020-20-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-89**Embauche d'un directeur de Programme à la Direction générale adjointe – services administratifs**[Document d'aide à la décision GCH-2020-078](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'embaucher monsieur Sylvain Bourgelas au poste de directeur de Programme à la Direction générale adjointe – services administratifs, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-06-90**Période d'intervention des membres du conseil**

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2020-06-91**Félicitation à madame Claude Richard**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Claude Richard, chargée de projets de l'organisme

Convergence action bénévole, pour son implication exceptionnelle auprès de la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adopté à l'unanimité

CV-2020-06-92

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

À 19 h 21, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière